



Arrêt maladie pendant les congés

Par **valparaiso**, le **22/03/2024** à **11:37**

Bonjour,

Je voudrai savoir si j'ai un arrêt maladie pendant mes congés payés.

Est-ce que les congés sont suspendus ou bien la période restante de congés est définitivement perdue ?

Par **Lag0**, le **22/03/2024** à **13:11**

Bonjour,

En droit français (différent du droit européen), si vous avez un arrêt maladie durant vos congés, cela ne reporte pas les congés. En revanche, vous touchez vos indemnités de maladie plus vos indemnités de congés.

Il n'y a que si l'arrêt maladie survient avant le début des congés que ceux-ci sont reportés.

On attend toujours une modification du droit français pour être conforme au droit européen...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2262>